

Esch-sur-Alzette, le 20 février 2023

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 3 mars 2023 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous soumetts le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Acte de cession entre la Ville et la société à responsabilité limitée « Constructions Schmit et Schmit S.à r.l. »

Acte de cession administratif par lequel la Ville acquiert de la société à responsabilité limitée « Constructions Schmit et Schmit S.à r.l. une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, comme suit :

- n° cadastral 611/17864, place voirie, au lieu-dit « Rue des Remparts », d'une contenance de 23 ca .

La cession se fait à titre gratuit vu que la parcelle fait partie de la voirie de longue date et sera intégrée dans le domaine public communal, donc avec un but d'utilité publique.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Lucien Malano
Ingénieur-Directeur